

**SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble**

La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47 - mail : sibesse@orange.fr

Procès-Verbal

Comité syndical du 13 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize avril, à 10 heures 30, le comité syndical BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BUJADOUX, Président.

Date de convocation : 08 avril 2024

Présents :

Délégués titulaires : Alain BUJADOUX, Michèle ALOUCHY, Jean-Jacques BIGOURET

Délégués suppléants : Christian PELTIER

Absents :

Secrétaire de séance : Michèle ALOUCHY

N° d'ordre	Objet	Vote		
		P	C	Abs
1	Approbation du procès-verbal du 03 février 2024	04	00	00

Pas d'observation

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
2	9/2024	Fongibilité des crédits en M 57	04	00	00

Vu l'instruction M57 qui donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité dite asymétrique permet d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable.

Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles pour chacune des sections.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :

- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;
- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
3	10/2024	Vote du budget principal 2024 - retire et remplace délibération 7.2024 du 18 mars 2024	04	00	00

Monsieur le Président indiquer que le syndicat a reçu un courrier de la préfecture stipulant que le budget 2024, transmis au contrôle de légalité, présente un déséquilibre réel. Il propose, sur les conseils de la Préfecture, de modifier le budget pour que ce déséquilibre disparaisse.

Il présente le nouveau projet budget principal 2024.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ADOpte** le budget principal 2024 comme suit :

- Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	15 800.00 €	002 - Résultat reporté 2023	16 673.26 €
012 - Charges de personnel	7 400.00 €	74 - Dotations, subventions et participations	20 000.00 €
66 - Charges financières	2 665.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	2 500.00 €
023 - Virement à la section d'investissement :	13 308.26 €		
Total dépenses de fonctionnement :	39 173.26 €	Total recettes de fonctionnement :	39 173.26 €

- Section d'investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
001 - Résultat reporté 2023	23 888.28 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	13 308.26 €
16 - Emprunts et cautionnement	39 714.26 €	1068 - Excédent capitalisé	28 966.28 €
21 - Immobilisations corporelles	16 500.00 €	10 222- FCTVA	30 979.00 €
		13 - Subventions d'équipement	11 827.00 €
		16 - Emprunts et cautionnement	100.00 €
Restes à réalisés 2023 :	5 078.00 €	Restes à réalisés 2023 :	0.00 €
Total dépenses d'investissement :	85 180.54 €	Total recettes d'investissement :	85 180.54 €

Questions diverses

La séance est levée à 11h00

Signatures

Le Président,
Alain BUJADOUX

La secrétaire,
Michèle ALOUCHY